

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 14 novembre 2016, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absent :
Siège #1 : Monsieur Yves Labonté.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2016-11-485

Ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 14 novembre 2016 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
 1. Lettre pour la réévaluation de la péréquation;
 2. Relocalisation de l'usine – Mise aux normes de l'eau potable;
4. Règlement 2016-20 – Emprunt pour la construction de la caserne de pompier à Sayabec – Adoption ;
5. Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de facture;

6. Refinancement d'un montant de 104 700 \$ relatif à un emprunt échéant le 29 novembre 2016;
7. Achat d'une camionnette :
 1. Résultat de l'appel d'offres;
 2. Financement;
8. Affaires nouvelles :
 1. Démystifions le financement;
 2. Camionnette Ford 150 – 2010;
 3. _____;
9. Période de questions;
10. Prochaine réunion – 5 décembre 2016;
11. Levée de la séance.

Dépôt de documents :

- 3.1. Dépôt de la lettre qui a été envoyée à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales concernant la réévaluation du calcul de la péréquation de la municipalité de Sayabec pour les années 2013-2014-2015-2016 suite à la baisse de valeur de l'usine Uniboard Canada.
 - 3.2. La municipalité demande l'autorisation au service de foresterie de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer des travaux de débroussaillage sur les TPI dans le secteur des sentiers Mic-Mac pour la relocalisation de l'usine dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.
-
-

-
5. Monsieur Yves Labonté, conseiller, arrive à la réunion.
-

Résolution 2016-11-486

**Règlement 2016-20
modifiant le règlement 2013-03
qui avait été modifié par
le règlement 2015-01
décrétant une dépense et un
emprunt de 653 361 \$ pour
la construction d'une
caserne de pompier au 34,
rue Boulay à Sayabec.**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-20

**RÈGLEMENT 2016-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-03
QUI AVAIT ÉTÉ MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2015-01
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 653 361 \$
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIER AU
34, RUE BOULAY À SAYABEC.**

ATTENDU QUE l'estimation du 16 janvier 2013 a été mise à jour le 16 décembre 2014 par monsieur Dominique Robichaud, ingénieur à la MRC de La Matapédia et que l'estimé du 16 décembre 2014 a été mis à jour le 16 octobre 2016 par monsieur Richard Goulet, architecte et madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia;

ATTENTU QUE le règlement 2013-03 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales au montant de 412 000 \$ le 25 avril 2013;

ATTENTU QUE le règlement 2015-01 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales au montant supplémentaire de 28 400 \$ le 16 février 2015;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2016 par madame Solange Tremblay, conseillère;

Le conseil décrète ce qui suit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2016-20 soit adopté. Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

ARTICLE 1 2013-03 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2015-01 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'une caserne de pompier selon l'estimé du 28 octobre 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Marc Bélanger, ingénieur, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 :

ARTICLE 2 2013-03 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2015-01 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 653 361 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

ARTICLE 3 2013-03 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2015-01 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 653 361 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 14 NOVEMBRE 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS

	MRC de La Matapédia	Projet # :	7085-12-13
		Vérifié par :	
		Titre:	Caserne de pompiers DE SAYABEC
		Date:	2016-10-28

ESTIMATION GLOBALE (DÉPENSES		TOTALES PRÉVUES)			
#	ÉLÉMENTS	UNITÉ	QTÉ	PRIX	TOTAL
ARCHITECTURE					
	ENVELOPPE EXTÉRIEURE		1	209 096,00 \$	209 096 \$
	SYSTÈME INTÉRIEUR		1	44 632,00 \$	44 632 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX				253 728 \$
	FRAIS GÉNÉRAUX (5%)				12 686 \$
	ADMINISTRATION ET PROFITS (8%)				21 313 \$
	SOUS-TOTAL ARCHITECTURE				287 728 \$
INGÉNIERIE					
	AMÉNAGE. EXTÉRIEUR		1	39 511,30 \$	39 511 \$
	FOND. ET STRUCTURE		1	68 785,27 \$	68 785 \$
	PLOMBERIE		1	34 870,00 \$	34 870 \$
	ÉLECTRICITÉ		1	25 636,00 \$	25 636 \$
	VENTILATION		1	10 043,00 \$	10 043 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX				178 846 \$
	IMPRÉVUS (10%)				17 885 \$
	FRAIS GÉNÉRAUX (5%)				9 837 \$
	ADMINISTRATION ET PROFITS (8%)				16 525 \$
	SOUS-TOTAL INGÉNIERIE				223 092 \$
	SOUS-TOTAL CONSTRUCTION				510 820 \$
	FRAIS CONTINGENTS				- \$
	TAXES NETTES (5%)				25 541 \$
	DÉPENSES ENGAGÉES AU 2016-08-10				
	HONORAIRES, ARCHITECTE		5 800,00 \$		
	HONORAIRES, INGÉNIEUR		4 450,00 \$		
	HONORAIRES, CONSUL. BIOMASSE		1 920,00 \$		
	HONORAIRES, NOTAIRE		1 020,00 \$		
	ACHAT DU TERRAIN		15 000,00 \$		
	DÉMOLITION, BÂTIMENT EXISTANT		21 000,00 \$		
	ÉTUDES GÉOTECHNIQUES		38 410,00 \$		
	INTÉRÊTS SUR EMPRUNT TEMPORAIRE		2 400,00 \$		
	SOUS-TOTAL DÉPENSES ENGAGÉES		90 000,00 \$		90 000 \$
	HONORAIRES À VENIR (ING+ARCH)				19 000 \$
	CONTRÔLE QUALITATIF AU CHANTIER				2 500 \$
	CERTIFICAT DE LOCALISATION				1 500 \$
	INTÉRÊTS À VENIR SUR EMPRUNT TEMPORAIRE				4 000 \$
	SOUS-TOTAL DES FRAIS CONTINGENTS				142 541 \$
	GRAND TOTAL POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT				653 361 \$

5. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-11-487

Refinancement

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2016 au montant de 104 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-13. Ce billet est émis au prix de **98,0000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

9 400 \$	1,60000 %	22 novembre 2017
9 600 \$	1.70000 %	22 novembre 2018
9 800 \$	1.85000 %	22 novembre 2019
10 100 \$	2.00000 %	22 novembre 2020
65 800 \$	2.25000 %	22 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Résolution 2016-11-488

Refinancement

ATTENDU QUE conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billet un montant total de 104 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-13	104 700 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 104 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-13 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 22 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	9 400 \$
2018	9 600 \$
2019	9 800 \$
2020	10 100 \$
2021	10 300 \$(à payer en 2021)
2021	55 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sayabec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-13, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

À partir de ce point, monsieur Alexis St-Pierre, le maire du Conseil Jeunes de l'école Ste-Marie s'est joint à la réunion.

Résolution 2016-11-489

Appel d'offres – Achat d'une camionnette

Suite à l'appel d'offres sur invitation concernant l'achat d'une camionnette usagée, moteur V6, 4 X 4, modèle 150, année 2014 et plus, deux entreprises ont soumissionné : Villeneuve Ford de Matane et Didier automobiles (1997) inc. d'Amqui. Trois entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Villeneuve Ford de Matane, Didier automobile (1997) inc., Villeneuve Ford d'Amqui. La municipalité de Sayabec a procédé à l'ouverture des soumissions le mercredi 9 novembre à 14 h. Trois soumissions ont été déposées soient :

Villeneuve Ford – Matane	29 834.84 \$ (taxes incluses);
Didier automobiles (1997) inc.	31 618.12 \$ (taxes incluses);
Didier automobiles (1997) inc.	33 227.77 \$ (taxes incluses);
Villeneuve Ford – Amqui	Aucune offre;

Après analyse de la soumission et jugeant celle-ci conforme et la

plus basse, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder le contrat pour l'achat d'une camionnette usagée à l'entreprise Villeneuve Ford au montant de 29 834.84 \$ (taxes incluses).

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Les conseillers demandent aussi à ce que soit insérée l'évaluation mécanique de la camionnette Ford F-150 2008 beige, prise en échange par le garage.

Résolution 2016-11-490

**Achat d'une camionnette –
Financement**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement de la nouvelle camionnette usagée (voir résolution 2016-11-489) pour un montant total de 27 242.95 \$, taxes nettes, sur un amortissement de 60 mois, au taux d'intérêt de 3,9 %, tel qu'offert par le vendeur, Villeneuve Ford de Matane.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent le versement d'un montant de 2 791.41 \$ à Villeneuve Ford de Matane. La mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Affaires nouvelles :

8.1. Messieurs Jocelyn Caron et Jean-Yves Thériault, conseillers, ont participé à la séance d'information tenue le 12 novembre dernier concernant le financement. Cette journée organisée par les MRC de la Matapédia, la Mitis et la Matanie était très enrichissante pour les organismes des 3 milieux. L'atelier pour les jeunes entrepreneurs était moins pertinent, mais la partie concernant les levées de fonds pour les Fondations était très intéressante.

Résolution 2016-11-491

**Achat d'une seconde
camionnette**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une camionnette usagée Ford F-150, année 2010, vendue sur le site de petites annonces Kijiji. Cet achat sera payé par le fonds de roulement de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-11-492

Levée de la séance

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier